

# Compte-rendu du débat concernant la pétition Boillat -Vaud devant le Grand Conseil vaudois, le mardi 2 octobre 2007.

## ***Pour mémoire :***

La pétition Vaud a été déposée le 12 septembre 2006, et le comité pétitionnaire a été entendu devant la Commission des pétitions le 26 octobre 2006 sur la base d'un argumentaire en lien sur notre site [www.laboillat.ch](http://www.laboillat.ch) (<http://berne.laboillat.ch/comites/>), de même que le rapport de la Commission des pétitions.

*N.B. La soussignée s'est efforcée de faire un compte rendu aussi fidèle que possible du débat, mais il est évident qu'il ne s'agit que des très grandes lignes. Il est hélas impossible de citer toutes les interventions des députés favorables à notre pétition.*

## **1. Déroulement du débat**

Le député Félix Glutz (UDC), au nom du rapporteur Mme Mariela Muri- Guirales, a présenté les arguments du comité pétitionnaire, ainsi que ceux de la Commission des pétitions, laquelle estime qu'il n'y a pas de pillage économique, mais une « réorganisation », et que la demande des pétitionnaires est incompatible tant avec la Constitution qu'avec la liberté du commerce et de l'industrie. La Commission recommande au Grand Conseil de classer la pétition.

Le débat a duré 35 minutes et s'est déroulé essentiellement entre six politiciens.

### **D'une part, soutenant le classement de la pétition :**

MM. les députés François Brélaz (UDC) et Jacques Hauri (AdC), ainsi que M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud (UDC) qui est également chef du DEC (Département de l'Economie).

Ils ont exprimé leur argument majeur : l'Etat n'a pas à intervenir dans la libre entreprise et l'économie de marché de notre pays.

Dans ce sens, M. Brélaz demande « comment l'Etat pourrait éviter le soi-disant pillage d'industries très florissantes » sans violer la Constitution, et il conclura plus tard : « Ce n'est pas le rôle de l'Etat d'intervenir à l'intérieur des sociétés privées, et si cet Etat intervient, cela nous ramène au socialisme qui est tombé avec le Mur de Berlin».

M. Hauri amène un autre point de vue, disant que «l'on oublie l'origine du phénomène de La Boillat, l'une des caractéristiques de cette affaire est le monopole industriel qu'exerçait cette fonderie sur toute une région » et qu'il vaudrait mieux «regarder en amont, et regarder les éventuelles monomanies qui pourraient se développer dans une région ou une autre ». Il déclare qu'à sa connaissance ceci n'existe pas dans notre canton, « comme c'était le cas pour la Boillat et ailleurs dans le Jura », ce qui selon lui a conduit à des effets négatifs. M. Pierre-Alain Mercier (LIB) est aussi intervenu, et a conclu que cette pétition était « à classer verticalement ».

### **D'autre part, soutenant le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat :**

MM. les députés et Mme la députée Jean-Michel Dolivo (qui représente la position d'A Gauche Toute), Michèle Gay-Vallotton (SOC), Jean-Christophe Schwaab (SOC).

Ils se sont longuement exprimés, s'appuyant sur l'argumentaire rédigé par notre comité, ainsi que sur la motion Rennwald, mai 2006, qui se réfère à la Constitution de la République et Canton du Jura. L'interpellation Gay-Vallotton de mars 2006 a aussi été mentionnée.

M. Dolivo a longuement argumenté sur la nécessité de sauvegarder l'emploi, l'accumulation du savoir-faire et le tissu industriel d'une région, quelle qu'elle soit, face aux prédateurs financiers visant le profit à court terme. Mme Gay-Vallotton a mis en évidence les multiples tentatives de politiciens cherchant une solution depuis 2004 déjà, mais se trouvant totalement démunis, incapables d'aboutir, faute d'un outil législatif. Il ne s'agit en aucun cas de détruire la libre entreprise, affirment ces députés, mais « l'économie de marché, qu'on en soit partisan ou pas, a ses défauts, et si elle se nuit à elle-même, il faut la corriger » dit M. Schwaab.

Les trois députés sont convaincus qu'il faut donc doter l'Etat d'un outil permettant de mettre en place des garde-fous en cas d'excès. M. Dolivo souligne que « le problème central » soulevé par la pétition est « un souci légitime », qu'il faut « réfléchir et agir » sur le plan cantonal et fédéral dans ce sens. Il faut respecter la dignité des travailleurs et leur savoir-faire, et respecter aussi les signataires d'une pétition ayant rassemblé en Suisse un immense mouvement issu de gens de tous bords « qui ne partagent pas forcément la même idéologie » et donc significatif d'un profond malaise face à la tragédie de La Boillat, dit Mme Gay-Vallotton, qui a aussi relevé le « déshonneur » ressenti par grand nombre de « patrons dignes de ce nom ».

En fin de la discussion, M. le Conseiller national Mermoud se dit « surpris de ce débat sur un choix de société » alors qu'une « pétition a peu de poids ». Il déclare qu'au niveau du Conseil d'Etat, « nous n'envisageons pas très clairement une initiative législative » sur cet objet. Il dit que « c'est la fin d'une belle histoire » et « une reconversion ratée ». M. Mermoud estime que « certains créneaux sont totalement démodés » et notamment les fonderies. Il s'engage en faveur des mesures d'accompagnement et des mesures sociales déjà existantes, et déclare qu'il faut « tout mettre en œuvre pour favoriser des reconversions » et travailler sur la « diversification » et la recherche afin de créer des emplois.

## 2. Vote

Lors du vote, le oui signifiait classer la pétition, le non signifiait le refus de la classer et donc la volonté de la renvoyer devant le Conseil d'Etat.

La Présidente a proposé le vote électronique : 49 oui et 50 non. Badges présents 118, nombre de votes 104, nombre pas voté 14, abstentions 5.

M. Hauri a alors demandé un vote nominal, lequel a été accepté par la Présidente, et dont le résultat a été : 55 oui et 56 non. Badges présents 120, nombre de votes 111, nombre pas voté 9, abstentions 0.

**La pétition est donc renvoyée au Conseil d'Etat par 56 voix contre 55.**

## Conclusion

Les soussignés se permettent d'abord de remarquer que la prise de position de M. Hauri, ainsi que celle de M. Mermoud concernant la fonderie, dénotent une méconnaissance et du dossier et du terrain. Si monopole il y avait, c'était celui d'un savoir-faire unique. En effet grand nombre d'entreprises au niveau régional, suisse et international travaillaient en étroite collaboration avec cette fonderie extrêmement performante et très moderne, et avaient créé un vaste tissu industriel qui dépassait de loin les frontières tant régionales qu'helvétiques. La perte de qualité liée à la stratégie dévastatrice de Swissmetal a fortement atteint nombre de clients prestigieux. L'argumentaire du Comité a bien insisté sur tous ces points. De surcroît, il est difficile de nier que l'industrie horlogère est florissante dans l'Arc jurassien, et que de nombreuses entreprises bien diversifiées y sont implantées.

Pour conclure, au nom du Comité pétitionnaire, les soussignés remercient vivement les députées et députés qui ont soutenu la pétition par leur vote.

Merci en particulier aux trois députés qui se sont exprimés en sa faveur, pour leur connaissance très approfondie et précise du dossier, et pour leur soutien, car ils se sont battus avec détermination. Il n'a certes pas été facile d'emporter ce vote, et le comité vaudois tient à leur exprimer sa vive reconnaissance.

Merci à Mme Gay-Vallotton qui a maintenu un contact très régulier avec la soussignée dès le début du combat pour La Boillat. Le comité salue son engagement dans un dossier qu'elle a suivi et défendu

depuis le tout début de la grève, non seulement en tant que politicienne attachée à la dignité des travailleurs et travailleuses, mais aussi en tant qu'être humain et citoyenne.

Nul doute que cette pétition a soulevé une réflexion importante, avec l'espoir qu'elle se poursuive au niveau des Conseils d'Etat, voire de la Confédération.

Au nom du Comité pétitionnaire Boillat -Vaud

Tatiana Honegger

Hubert Sciboz

6 octobre 2007